

Paysans sara et éleveurs arabes dans le sud du Tchad

Du conflit à la cohabitation ?

Claude Arditi

Les conflits entre paysans et éleveurs sont devenus depuis quelques années très fréquents et parfois meurtriers dans la partie méridionale du Tchad qui est la région la plus densément peuplée du pays et dans laquelle est localisée la production cotonnière¹. Ils sont liés à la présence, dans cette dernière, de nombreux éleveurs arabes et peuls qui vivaient autrefois dans la zone sahélienne, et aux heurts qu'elle entraîne à la suite des dégâts commis par leur cheptel dans les champs de manioc des autochtones. La presse² consacre périodiquement des articles³ à ces affrontements et le problème fut évoqué en 1993 lors de la Conférence Nationale Souveraine. Il a aussi figuré en bonne place dans les discours des candidats aux élections présidentielle et législative. Des travaux scientifiques récents fournissent aussi des

¹ Cette communication reprend et actualise, à partir de données collectées ces dernières années sur le terrain, d'articles de presse, et de travaux récents, notre rapport de mission « Étude régionale des stratégies différenciées des éleveurs d'Afrique centrale : le Tchad », CCCE, 71 p. + annexes, 1992, dont une bonne partie concerne les conflits agriculteurs-éleveurs dans le sud du pays.

² Depuis 1990 plusieurs hebdomadaires paraissent librement et régulièrement dans le cadre d'un processus d'instauration de la démocratie.

³ « Pourquoi une cohabitation difficile ? » (*N'Djamena Hebdo* n° 13 janvier 1991), « Agriculteurs et éleveurs : d'où vient le malentendu ? » (*Tchad et Culture* n° 131 avril 1993), « Conflits éleveurs agriculteurs : De nouveaux modes de règlement » (*Tchad et Culture* n° 158-mars 1997), « Instaurer le dialogue entre éleveurs et agriculteurs » (*N'Djamena Hebdo* n° 280 du 8 mai 1997), « Agression des agriculteurs par les éleveurs » (*N'Djamena Hebdo* n° 282 du 22 mai 1997), « Conflit éleveurs agriculteurs : l'esquisse d'une solution » (*N'Djamena Hebdo* n° 283 du 29 mai 1997).

données sur ce sujet (Buijtenhuijs 1995 : 21-30, Pairault 1994 : 110-121). C'est dire à quel point ces conflits peuvent, à notre sens, être considérés comme révélateurs des réalités actuelles du pays. Nous nous proposons de les situer, dans le but de leur apporter un éclairage nouveau, dans l'histoire récente du Tchad (économique, politique et sociale), et plus particulièrement dans le contexte de l'antagonisme Nord-Sud (collectif 1996) dans la mesure où ils mettent en relation directe des populations d'éleveurs musulmans et d'agriculteurs chrétiens et « animistes ».

Les mouvements anciens des troupeaux et des hommes

L'élevage était, jusque dans les années 1970, principalement concentré dans la zone sahélienne. Si l'on se réfère aux estimations du Service de l'Élevage, le cheptel bovin du pays comptait 4,5 millions de têtes dont la majeure partie se trouvait à cette époque dans la zone sahélienne (Batha, Chari-Baguirmi, Kanem, Lac, Ouaddaï, etc.). Les effectifs des préfectures du sud n'étaient évalués qu'à moins de 100 000 têtes. Cette activité intervenait dans un climat caractérisé par une courte saison des pluies (juin à octobre) et une longue saison sèche (novembre à mai). Les éleveurs disposaient durant l'hivernage de pâturages verts et de mares temporaires qui engraisent le troupeau et augmentent la production de lait. C'est aussi à cette période qu'ont lieu les naissances qui accroissent les effectifs du troupeau. En saison sèche par contre, les pasteurs partent à la recherche de pâturages et d'eau. Les animaux doivent parfois être abreuvés deux fois par jour, car ils se déplacent beaucoup. Au fur et à mesure qu'avance la saison sèche, hommes et troupeaux poursuivent leur descente vers le sud, à la rencontre des premières pluies, des mares et d'herbe fraîche. Ils remontent ensuite progressivement vers le nord pour regagner la zone sahélienne, loin des glossines et des champs cultivés.

Dans les années 1970 les déplacements des Arabes du Batha et du Ouaddaï étaient les plus importants, car ils atteignaient la frontière centrafricaine (sud du Salamat), le Moyen-Chari au sud, et la limite

sud du Borkou au nord. L'amplitude de ces mouvements pastoraux se comprend mieux en relation avec l'hydrogéologie, car ils avaient lieu sur un espace dans lequel l'eau était rare et dispersée, et la nappe phréatique profonde et précaire. Les éleveurs arabes se déplaçaient alors autour du lit du Batha⁴, d'est en ouest, à la hauteur du 13^e parallèle. Au retour, ils devaient le franchir au mois de juin, avant la première pluie violente. Ils passaient ensuite toute la saison des pluies dans les sous-préfectures de l'Ouadi-Rimé, d'Haraze et d'Arada, et remontaient parfois jusqu'à Koro-Toro, pour redescendre vers le sud dès la fin octobre. Ils y arrivaient quand les champs des agriculteurs étaient déjà récoltés, en respectant des itinéraires devenus traditionnels.

Les déplacements des Kréda et Kécherda du Bahr-el-Ghazal se faisaient, quant à eux, autour du lit fossile de cet ancien effluent du lac Tchad. Ils passaient, en effet, la saison des pluies au nord de Moussoro, région qui dispose à cette période de l'année de nombreuses mares. En mai, certains d'entre eux effectuaient une courte transhumance au nord de l'axe N'Djamena-Ati et, dès juillet, la présence des mouches les contraignait à remonter vers le nord. Les faibles déplacements effectués par les éleveurs du Kanem et du Chari-Baguirmi s'expliquent par l'abondance des points d'eau.

D'autres mouvements, des hommes et des troupeaux, avaient pour objectif de faire bénéficier les animaux d'eaux ou de terres natronées durant la saison des pluies ou des grandes chaleurs. Le sel et le natron disponibles sur les principaux marchés, à partir du Kanem et du BET, permettaient aux éleveurs de s'approvisionner régulièrement, même en zone soudanienne. Le prix du natron augmentait, bien entendu, au fur et à mesure que l'on s'éloigne des lieux de production et en fonction des conditions de transport. Le natron du Tchad était dans les années 1960 exporté en Centrafrique, au Zaïre, en Angola et même en Rhodésie (Couty 1966).

Les déplacements des hommes et des troupeaux (composés des différentes espèces animales), qui allaient de la courte transhumance au grand nomadisme, dépendaient des conditions pluviométriques. À l'époque, les mouvements vers le sud ne dépassaient guère le 11^e parallèle.

⁴ Terme arabe qui désigne un cours d'eau temporaire.

Éleveurs et agriculteurs dans la zone sahélienne

L'objectif principal des éleveurs est la production de lait et de beurre qui jouent non seulement un rôle primordial dans leur système alimentaire, mais leur permettent surtout d'obtenir, par leur vente sur les marchés réalisée par les femmes, des revenus monétaires réguliers. L'argent ainsi obtenu entre dans le *masarif*, terme arabe qui désigne le budget que l'on consacre aux petits achats courants (condiments pour la sauce, piment, etc.) et qui est, en général, géré par la femme. La vente d'animaux est assurée habituellement par les hommes et l'argent obtenu permet de faire face à des dépenses plus importantes dont le chef de famille a la charge (impôts, thé et sucre, vêtements, etc.).

Le beurre fondu a fait l'objet dans le passé d'exportation par une société européenne implantée au Tchad, la Société commerciale du Kouilou Niari. Elle avait accaparé ce marché jusqu'en 1954, et vendait au Soudan, en Afrique du Nord et même au Congo. Par la suite, ce commerce a été poursuivi par des marchands musulmans qui vendaient au Soudan et au Nigeria (276 t en 1955, 159 t en 1957).

Dès la période coloniale, on trouve exprimée l'idée selon laquelle les éleveurs seraient atteints de « boomanie » qui se manifesterait par des comportements visant à capitaliser le cheptel et à ne le commercialiser que de façon exceptionnelle. C'est sans doute, en partie, pour combattre de telles pseudo-attitudes qu'on instaura au Tchad et dans les autres pays d'élevage, dès les années 1918, une taxe sur le cheptel en plus de la capitation qui touchait tous les individus âgés de plus de quinze ans. Bien qu'elle ait connu d'importantes variations dans le temps et dans l'espace, elle constitue une forme d'imposition directe sur le capital des éleveurs, alors que les agriculteurs ne furent, et pour cause, jamais imposés ni sur leur production, ni sur leurs terres. De nombreux travaux (particulièrement Khazanov 1984) ont montré qu'une société pastorale est toujours insérée dans un espace économique dans lequel vivent aussi des populations sédentaires (habitants des oasis, agriculteurs de la zone sahélienne) et que les échanges entre les parties en présence sont indispensables à la survie et à la reproduction du groupe. Ainsi s'est mise en place, depuis plusieurs décennies, une économie d'échanges entre éleveurs et agriculteurs, et au

Tchad des marchés situés à la hauteur du 12^e parallèle – tels que ceux de Bitkine, de Ngama, etc. – constituent les lieux privilégiés de ces transactions. Les éleveurs pouvaient ainsi traditionnellement s'approvisionner en céréales (mil et sorgho), en arachide, ou en légumes séchés (gombo, tomates). En contrepartie, les agriculteurs de la zone sahélienne ont pu acquérir peu à peu des bovins. La fréquentation des mêmes villages et marchés a instauré des relations privilégiées entre les parties en présence et, comme le constatait un observateur dans les années 1950 :

« L'éleveur échange son lait et son beurre contre le mil, les arachides, les tomates séchées du cultivateur; les bœufs porteurs ou les chameaux de l'Arabe transportent la récolte du mil du sédentaire du champ au village, les troupeaux s'installent la nuit sur le futur emplacement des champs de mil. »

(G. Serre, cité par G. Sautter, 1958.)

Si, à cette époque, le troc était courant, les échanges se sont par la suite monétarisés, car les deux parties concernées ont eu de plus en plus besoin d'argent liquide soit pour payer l'impôt, soit pour acheter du sucre et du thé, soit encore pour se procurer des animaux.

Les transformations qui ont affecté les systèmes de production des éleveurs durant les dernières décennies se caractérisent, sans aucun doute, par la place qu'occupe désormais la pratique agricole. Si, en effet, les céréales, qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'alimentation, ne sont pas produites en quantité suffisante pour nourrir la famille pendant toute l'année, elles permettent cependant de limiter la dépendance vis-à-vis du marché. Ceci apparaît très important en période de reconstitution du troupeau, ou en période de sécheresse, quand le prix des céréales est très élevé. Il n'existe malheureusement, à notre connaissance, aucune enquête sur ces thèmes.

■ La commercialisation du cheptel

Si les éleveurs et leur bétail vivaient jusque dans les années 1970 dans la zone sahélienne, depuis plusieurs décennies des réseaux de commercialisation du cheptel vif permettaient d'approvisionner le Nigeria, le Soudan, le Cameroun et le Centrafrique car les effectifs de bovins de

ces pays étaient insuffisants pour satisfaire les besoins en viande de la population. Ce commerce à longue distance était en grande partie (50 % d'après certains auteurs, mais il s'agit bien sûr d'une estimation) non contrôlé par l'État, et aucune des principales voies qu'il empruntait ne traversait la zone soudanienne⁵. Il a été, dès l'origine, le fait de commerçants musulmans, surtout arabes, qui pouvaient jouer sur les relations qu'ils entretenaient avec leur milieu d'origine, et avaient de ce fait une bonne connaissance des marchés de la zone pastorale et de ceux qui les fréquentent. Des commerçants kanuri, fezzanais, hausa, etc., très souvent d'origine étrangère, ont aussi exercé cette activité (Arditi 1993 : 174-220). La caractéristique fondamentale de ce grand commerce est d'être organisé sous forme de réseaux familiaux constitués en général depuis plusieurs générations, dans lesquels les participants sont disséminés dans l'espace économique sur lequel ils interviennent. Celui-ci transcende toujours les frontières du Tchad, et s'étend dans le cas présent au Nord-Cameroun et au Nigéria.

Le passage de la frontière avec le Nigeria signifie aussi la sortie de la zone monétaire du franc et l'entrée dans une autre qui est caractérisée par un taux de change variable du naira. Celui-ci pouvait être, il y a encore peu de temps, obtenu de manière avantageuse au marché noir. C'est en effet la différence entre les taux de change officiel et parallèle, parfois très importante, qui constitue le moteur des échanges entre le Nigeria et les pays voisins. Le bétail vendu au Nigeria, par des commerçants tchadiens ou camerounais, sert à acheter des produits manufacturés (tissus, vaisselle, produits industriels) qui sont le plus souvent introduits en fraude. La diversification des activités de ces commerçants est depuis longtemps une nécessité. H. Frechou (1966 : 79) écrivait à ce propos :

« La combinaison d'activités commerciales différentes est d'autant plus fréquente que ceux qui vendent les animaux au Nigeria ont intérêt à en rapporter les produits qu'ils pourront vendre plus cher au Cameroun et au Tchad ; beaucoup, au retour, font le commerce d'objets manufacturés, surtout de tissus. Suivant les variations des prix du bétail, et celles du cours des monnaies, il peut se produire que la vente de bétail procure un bénéfice faible

⁵ Le marché de Fort-Archambault (aujourd'hui Sarh) constituait, avec environ 50 000 têtes par an, une exception dans la mesure où l'on y vendait surtout des animaux destinés à la culture attelée.

ou, tous frais comptés, nul, mais que le commerce de retour soit très profitable.»

La décote entre les taux officiel et parallèle du naira a pu atteindre 80 % en 1986 et s'est maintenue, de 1974 à 1982, autour de 30 %. Une première dévaluation de la monnaie nigériane de 25 % en 1986, et un décrochage de 30 % par rapport au dollar en 1988, conséquence de la politique d'ajustement structurel, ont eu pour effet de faire diminuer les échanges marchands avec les pays voisins, dont le Tchad. En matière d'exportation du bétail en direction du Nigeria, la perte de valeur du naira s'est traduite par un ralentissement important des exportations à cause de la chute des prix des animaux présentés sur les marchés de ce pays. Par contrecoup, les prix ont aussi baissé sur les marchés de bétail du Tchad.

Un commerce de viande réfrigérée utilisant l'avion était pratiqué, depuis 1948, par des sociétés européennes dont certaines possédaient des ranchs d'élevage. Il avait pour objectif d'approvisionner en viande bovine les villes du sud du Cameroun, du Congo français et belge, pays dans lesquels l'élevage était peu développé. Les volumes exportés dans ces pays, inférieurs à 3 000 tonnes en 1957, ont connu une chute importante dans les années 1980 à cause de la guerre et de l'importation de viandes surgelées dans ces pays. Les exportations vers le Congo sont d'environ 700 tonnes depuis la dévaluation du franc CFA en 1994 et celles qui concernent la péninsule arabe, qui se sont développées depuis quelques années, demeurent très faibles (1 000 tonnes de mouton à l'occasion du Ramadan)⁶. Cette « filière viande » créée avec des investissements importants (ranchs, abattoirs) avait pour but de concurrencer, voire de faire périliter le commerce de cheptel vif dirigé en majeure partie vers le Nigeria car ce pays très peuplé et potentiellement riche ne faisait pas partie de la zone franc. Mais elle n'a pas atteint ses objectifs. En réalité, aucun effet important n'a été perceptible dans ce secteur économique et quarante ans plus tard, l'organisation de la commercialisation du bétail obéit aux mêmes règles et concerne pour l'essentiel les mêmes réseaux marchands que par le passé.

⁶ Les importations de produits manufacturés par fret aérien de la même provenance ont connu par contre une forte augmentation au détriment du commerce avec l'Europe.

■ La descente des éleveurs dans la zone soudanienne

Depuis une trentaine d'années, la détérioration des précipitations a considérablement bouleversé les conditions climatiques et écologiques de la zone sahélienne (descente des isohyètes, étalement restreint des pluies, etc.). Ces facteurs ont été accentués par l'instabilité politique et la guerre, et ont profondément transformé les conditions de vie des éleveurs, qui sont en grand nombre venus résider dans la zone soudanienne où l'on cultive le coton depuis les années 1930. La descente vers le sud et l'installation de nombreux éleveurs en zone cotonnière répond aussi à un besoin de numéraire qui semble caractériser de plus en plus les agro-pasteurs, et montre leur forte insertion dans l'économie monétaire. En effet, la présence de deux centres urbains d'environ 100 000 habitants (Moundou, Sarh) et de plusieurs agglomérations plus petites (Laï, Kelo, Doba, Koumra), dotées de marchés quotidiens, leur offre la possibilité, vu l'importance de la demande en lait, beurre, viande et animaux sur pied (culture attelée), d'obtenir des revenus monétaires réguliers, dans une zone bien arrosée. D'importants marchés de bétail se sont aussi créés depuis plusieurs années (Béré, Pont Karoual, Roro etc.) en zone soudanienne, en plus de celui de Sarh qui existait depuis longtemps.

■ La culture du coton et le développement de la traction animale

Le Tchad occupe en 1997, avec une production de 200 000 tonnes de coton-graine, la 5^e place ex-aequo avec le Burkina Faso parmi les pays africains producteurs (Mali : 475 000, Bénin : 360 000, Côte-d'Ivoire : 240 000, Cameroun : 235 000). L'introduction de la culture attelée avait commencé à partir de 1957 avec la diffusion de charrues à traction bovine afin d'augmenter la production de coton. Les éleveurs évitaient de séjourner dans la zone soudanienne du fait de nombreux

gîtes à glossines. Les campagnes d'éradication de la trypanosomiase ont, peu à peu, permis la venue et l'installation progressive d'éleveurs et de leurs troupeaux de zébus ainsi que l'achat de taurillons par les agriculteurs sara, qui auparavant ne possédaient pas de bovins. Le développement de la traction animale a permis le décollage de la production cotonnière.

En 1967, le nombre d'animaux de culture attelée était estimé à 30 000, en 1973 on en comptait plus de 100 000, et 147 000 en 1987 (dont 42 000 dans le Moyen-Chari). Il est pourtant remarquable que les populations sara n'ont jusqu'aujourd'hui pas constitué de véritables troupeaux comportant des femelles reproductrices leur permettant de remplacer leurs animaux de trait en cas de vol ou de mort. Ce comportement tendrait à confirmer que les Sara ont une perception particulière de l'argent et de la richesse. S'agissant en effet de sociétés qui exercent un fort contrôle social sur l'individu, les signes de prospérité que constituent un pécule ou un troupeau de bovins ne sauraient être longtemps tolérés s'ils ne sont rapidement distribués dans le groupe familial. Comme l'écrit Madjiro (1993 : 295), « Toute innovation, dans notre société d'uniformité, tout effort vers une amélioration sont perçus comme un défi lancé au groupe. Il faut le réprimer. »

Les superficies cultivées en coton ont dépassé, à partir de 1966, les 100 000 hectares, bien qu'on note d'importantes variations d'une année sur l'autre. Depuis le début des années 1980, la production dépasse souvent 130 000 tonnes. Le développement de la culture du coton a profondément transformé les systèmes de production de la zone soudanienne, surtout à cause de la concurrence qu'elle exerce avec les céréales.

■ La culture du manioc

L'agriculture restant à dominante manuelle, il a fallu peu à peu substituer le manioc, plante à haut rendement, à celle, traditionnelle, des céréales dont la productivité est faible. Le manioc avait été introduit par les Français à partir des années 1930, à la suite de la destruction des récoltes de céréales par des acridiens. Sa production était estimée dans le sud du pays, à environ 60 000 tonnes dans les années

1970. Elle est en forte augmentation depuis les vingt dernières années et serait actuellement de 180 000 tonnes (1994-1995). Cette évolution, signalée par de nombreux observateurs, n'a malheureusement donné lieu à aucune enquête spécifique bien qu'elle constitue un élément fondamental des systèmes de production actuels. Les facteurs qui sont à l'origine de ce phénomène sont la fatigue des sols consécutive à des décennies de culture cotonnière, les rendements élevés, et la possibilité de récolte au fur et à mesure des besoins. Cette culture est de plus en plus pratiquée pure. L'augmentation de la production de manioc n'a permis de résoudre qu'en partie les problèmes alimentaires de la zone cotonnière, car il est beaucoup moins nutritif que les céréales et sa forte consommation engendre des carences chez les jeunes enfants.

En revanche, le manioc représente pour les éleveurs l'obstacle le plus important qu'ils rencontrent lors de leurs déplacements. Ils en ont la hantise : « C'est l'augmentation du nombre de champs de manioc, depuis dix ans et plus, qui nous cause les plus graves problèmes ». En effet, alors que le coton n'occupe les champs que durant cinq à six mois, le manioc, dont le cycle cultural s'étend souvent jusqu'à un an et plus, est présent de façon permanente. En conséquence, les troupeaux qui se déplacent dans la zone cotonnière doivent traverser, à tout moment, des espaces comportant des champs de manioc. De nombreux conflits surviennent alors avec les paysans quand des dégâts sont commis par les bovins des éleveurs. Malgré ces affrontements qui sont souvent très violents, les éleveurs qui résident dans la région parfois depuis plusieurs décennies et qui s'y déplacent peu expriment le désir de continuer à y vivre. Ils souhaitent que l'État intervienne directement pour régler les droits et devoirs de chacun afin de permettre, dans l'avenir, une cohabitation paisible.

■ Les éleveurs dans la zone soudanienne

L'installation de nombreux éleveurs arabes et de leur bétail dans la zone soudanienne constitue le changement le plus important qui ait affecté les sociétés pastorales depuis trois ou quatre décennies.

Malheureusement, aucune donnée chiffrée ne nous permet d'analyser ce phénomène et d'en prévoir l'évolution. Les estimations des services de l'Élevage indiquent que les effectifs de bovins des préfectures « sahéliennes » étaient, en 1992, soit voisins de ceux des années 1970 (cas du Batha), soit en forte diminution (Kanem et Lac). Par contre dans le centre (Chari-Baguirmi et Guéra), ils sont en forte augmentation du fait de la venue d'éleveurs du nord et de l'acquisition de gros cheptel par les populations locales. Dans la zone soudanienne, la préfecture du Moyen-Chari a vu ses effectifs multipliés par 6,5 depuis 1970⁷, celle du Salamat par 4,2 et celles des deux Logone et de la Tandjilé par 2. En conclusion, les effectifs de la zone soudanienne représentaient environ le quart du cheptel national en 1992, alors qu'ils n'étaient estimés qu'à 10 % en 1970. Pourtant l'organisation des services de l'Élevage est encore jusqu'à nos jours en grande partie fondée sur d'anciennes estimations de la répartition du cheptel dans la zone sahélienne. Il y aurait lieu d'effectuer une étude approfondie des systèmes d'élevage de la zone soudanienne, pour mieux orienter le développement rural et réorganiser les services de l'Élevage. Il faudrait, pour analyser de façon précise les modifications qui sont intervenues dans les déplacements des hommes et des troupeaux, confronter les données disponibles (cartographie, travaux de chercheurs, etc.) avec les résultats d'enquêtes menées sur l'ensemble du pays. La mobilité pastorale constitue toujours une stratégie fondamentale des éleveurs, mais elle peut prendre des formes originales en fonction de l'évolution de l'environnement et du climat. Sur des déplacements réguliers, reproduits d'une année à l'autre, peuvent venir se greffer des mouvements imprévisibles pendant la saison des pluies, souvent liés à des contraintes naturelles (recherche de terres salées). Depuis plusieurs décennies, les déplacements des Missirié, ainsi que ceux de nombreuses tribus arabes, ont été caractérisés par une descente vers le sud, dans les zones agricoles. Ce choix a été effectué malgré l'existence de gîtes à glossines et d'autres pathologies ainsi que d'une forte densité humaine et de champs cultivés. La division sexuelle du travail dans les sociétés pastorales réserve en général aux hommes le gardiennage, l'abreuvement du bétail, la recherche des pâturages et l'entretien des puisards. La vente des

⁷ Ils sont estimés à plus de 480 000 têtes dont moins de 10 % sont des animaux de trait.

animaux sur les marchés constitue aussi l'une de leurs prérogatives, même si une redistribution de l'argent obtenu doit normalement être effectuée à l'intérieur du groupe familial en fonction du statut occupé par l'animal dans le troupeau. Les femmes s'occupent, quant à elles, de la traite des vaches laitières, de la vente du lait (frais et caillé) et du beurre, ainsi que de l'abreuvement de certains petits ruminants (jeunes moutons et chèvres). Elles gèrent le budget de l'unité domestique, préparent la nourriture et s'occupent des enfants. Ceux-ci participent très tôt, selon leur sexe, aux tâches pastorales. L'installation en zone soudanienne semble avoir des conséquences sur les rapports entre les sexes car la possibilité de commercialiser les produits laitiers chaque jour sur les marchés des centres urbains est à l'origine de tensions et conflits à l'intérieur du groupe domestique.

Le recours à l'emploi de main-d'œuvre extra-familiale consiste traditionnellement soit à recruter un berger sur la base d'un contrat appelé en arabe *uda'a*, qui accorde au bénéficiaire le lait du troupeau, soit à engager un berger salarié (*raay*). Le montant de la rémunération monétaire et des avantages en nature varient dans l'espace et sont liés à la conjoncture économique. Dans la zone sahélienne dans les années 1990, le salaire mensuel variait de 5 000 à 8 000 F. Le propriétaire du troupeau devait aussi fournir une couverture, une natte, des vêtements et de la nourriture à son berger. Il est de plus en plus rare de donner des animaux en guise de rémunération. En zone soudanienne, les salaires sont de l'ordre de 5 000 F pour un grand troupeau (d'environ 100 têtes) plus la nourriture et parfois le lait quand le berger est marié. Dans le passé, on lui donnait un taurillon tous les trois mois ou une vache en fin d'année. L'emploi de bergers salariés semble de plus en plus fréquent et ne résulte pas d'un déficit en main-d'œuvre consécutif à la scolarisation des enfants, comme cela s'observe souvent. Chez les éleveurs arabes les enfants apprennent le Coran, mais ne fréquentent pas l'école, car on craint qu'ils ne deviennent « *kuffar* » (terme arabe qui désigne au pluriel les païens, les non musulmans) (Khayar 1976). La connaissance du français est par conséquent totalement inexistante chez eux et rare chez les Peuls. Son importance est pourtant reconnue dans les conflits avec les agriculteurs et les relations avec l'Administration (« Si tu ne parles pas le français, tu ne peux avoir raison »). L'emploi de bergers salariés s'explique, à notre sens, par les conditions difficiles et parfois dangereuses qui caractérisent les déplacements des hommes et du cheptel. En effet,

dans la zone soudanienne, la densité humaine était dans les années 1990 en moyenne de 28 habitants au km² et parfois deux fois plus élevée voire davantage. Par conséquent les superficies cultivées sont telles que les animaux ne peuvent, sans danger, être laissés au seul soin des enfants. En outre, il n'est pas rare que des fonctionnaires et commerçants musulmans, et parfois autochtones, confient leurs bovins à des éleveurs. Ces animaux appelés « bovins de l'autorité » incitent parfois ceux qui en ont la garde à commettre des dégâts aux champs cultivés, car le statut social de leurs employeurs les place, pensent-ils, à l'abri des représailles.

Les éleveurs savent pourtant que leur présence en zone soudanienne est précaire et peut être remise en cause à tout moment. Ceux qui vivent à proximité d'un gros village et ont demandé l'autorisation de s'y installer sont plus optimistes sur leurs relations avec les autochtones. De façon générale les éleveurs ont conscience d'une forte hostilité à leur égard : « Au début, les gens avaient peur de nous et nous tendaient l'argent avec un bâton » (à Kélo), « Ici nous sommes comme des invités » (à Bedaya). En zone sahélienne, où le chef de canton représente l'autorité légale, des règlements prévoient des modalités de dédommagements en cas de champs piétinés par le bétail. Si, par exemple, les jeunes pousses de mil ont été abîmées ou détruites, il y a accord à l'amiable lorsque le contrevenant fournit cinq sacs de céréales par demi-hectare endommagé. S'il s'agit d'épis déjà murs, la coutume prévoit le paiement de quatre *koro*⁸ par bovin entré dans le champ ou d'un *koro* par chèvre. En outre, une amende qui peut atteindre 25 000 F doit être versée au chef du canton dont relève la victime. En zone soudanienne, en l'absence de pouvoir politique se référant au droit musulman, ce sont souvent les agents de l'État qui, en dernière instance, arbitrent les conflits et fixent le montant des amendes, avec le concours des agents de l'Office national de développement rural. Depuis plus de 10 ans, des fonctionnaires musulmans, parfois arabes, exercent leur fonction en zone soudanienne. Ceci constitue un phénomène totalement nouveau auquel les éleveurs sont sensibles. Pourtant ils préfèrent souvent, car ils ne parlent pas

⁸ Terme qui désigne, de nos jours, un récipient en métal émaillé en forme de cuvette dont la contenance varie en fonction de la nature du produit qui y est versé : céréales, légumes séchés, gomme arabique etc. Chaque *koro* possède un nom et un volume spécifiques.

français, éviter tout contact avec les autorités et la gendarmerie, et donner directement des bovins pour indemniser les paysans dont les champs ont été abîmés. Il arrive aussi que les agents de l'État profitent de leur rôle d'intermédiaires entre les parties pour exiger de l'argent ou du bétail. Certains conflits ont pris ces dernières années une dimension dramatique et ont été à l'origine de morts de part et d'autre. La perception de l'avenir oscille chez les éleveurs entre un certain fatalisme religieux (« Dieu seul connaît l'avenir, il ne faut pas le prévoir ») et une vision très réaliste des choses (« Il n'y a plus de marché, le prix du bétail a beaucoup baissé »). La volonté de demeurer malgré tout dans le sud du pays s'exprime ainsi : « L'avenir ne sera pas meilleur que le présent. »

■ L'intervention de l'État et de la société civile

En réaction à la permanence des conflits, une circulaire du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité intitulée « Rapports entre agriculteurs et éleveurs⁹ » fut adressée en novembre 1996 à tous les préfets, sous-préfets et chefs de poste administratif. Elle leur recommandait :

- de collaborer avec les chefs traditionnels dans le règlement des conflits au lieu de laisser les « autorités militaires » s'en charger comme à leur habitude ;
- de procéder au désarmement systématique des agriculteurs et éleveurs détenant illégalement des armes de guerre ;
- d'appliquer rigoureusement la loi n° 4 du 31 octobre 1959, portant réglementation du nomadisme sur le territoire de la république du Tchad, particulièrement en ce qui concerne le recensement et les couloirs de transhumance. Ces « nomades » en déplacement devaient, en effet, informer les autorités administratives de leur présence, de leur itinéraire, chefferie de rattachement, etc. Ils devaient aussi déterminer avec les chefs de terre et de canton ainsi que les notables, les paysans et éleveurs, le tracé du couloir de transhumance qu'ils

⁹ N° O27/MIS/SE/DG/DERA/96.

utilisaient. Une commission devait être mise en place pour réaliser ces travaux et les faire parvenir au ministère de l'Intérieur ;

– de procéder à un règlement équitable des conflits en relation avec les autorités traditionnelles, administratives et judiciaires après constat de la gendarmerie ou de l'ONDR et d'appliquer les textes du Code pénal en vigueur.

On ne peut qu'être surpris de l'attitude du pouvoir qui recommande l'application d'une loi promulguée en 1959 qui nous paraît aujourd'hui totalement caduque car les conflits entre « nomades et sédentaires » ont changé de lieu¹⁰, de nature, et de protagonistes, suite à l'évolution des systèmes de production agricoles et pastoraux. En effet, le cheptel bovin qui était en majeure partie à cette époque en zone sahélienne est descendu progressivement vers le centre et le sud du pays et les itinéraires de transhumance des diverses catégories d'éleveurs ont connu de profondes transformations. La situation dans la zone soudanienne s'est, elle aussi, profondément transformée sur le plan démographique et économique. Enfin, on ne saurait sous-estimer le poids des facteurs politiques dans la survenue, la gestion et la résolution de ces conflits. Le pouvoir est en effet depuis les années 1980 exercé par des hommes originaires de l'extrême Nord du pays, même si la composition de chaque gouvernement est le résultat de dosages ethniques et de fragiles alliances politiques.

Face à l'urgence de ces problèmes, des initiatives récentes ont été prises par de nouveaux acteurs de la société civile (responsables associatifs, religieux et ONG). Ainsi, une journée de réflexion a été organisée en novembre 1996 à Maro par l'Association pour la formation et le développement socio-économique et culturel (AFDSEC) de Sarh. Elle a réuni 153 personnes, particulièrement des agriculteurs de la région et des éleveurs arabes (Missirié) et peuls ainsi que des journalistes. Son objectif était de parvenir à une cohabitation pacifique entre les participants et un Comité permanent de règlement des conflits

¹⁰ En 1947 avaient eu lieu les événements du Dar Djombo (Batha) qui opposèrent les Arabes Missirié aux Rattanine (Hugot 1997). Ce fut le conflit de ce type le plus meurtrier (120 morts à l'arme blanche) qui survint au Tchad durant la période coloniale. Aujourd'hui des Missirié sont présents dans la préfecture du Moyen-Chari et partie prenante des conflits les plus violents avec les agriculteurs. Les affrontements actuels sont donc à replacer dans une plus longue durée.

a été créé. En avril 1997, un atelier organisé par un collectif d'associations (Institut-Panos, Association tchadienne pour les droits de l'homme (ATPDH), Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH), et Tchad non violence) s'est tenu à Sarh pendant 15 jours. Une vingtaine de journalistes ont visité les préfectures des deux Logone et du Moyen-Chari dans le but de fournir des informations et de pouvoir jouer un rôle de médiateur entre le monde rural et le pouvoir politique. Le compte rendu paru dans *N'Djamena Hebdo* (n° 280 du 8 mai 1997 « Instaurer le dialogue entre éleveurs et agriculteurs ») insiste sur le fait qu'avant la guerre de 1979, les relations entre agriculteurs et éleveurs étaient harmonieuses et les conflits plus rares car les lois étaient respectées. Depuis 1982 la situation a changé, les affrontements violents se sont multipliés et leur règlement est devenu l'occasion de détournements d'animaux et d'argent. L'évocation du passé est souvent empreinte de nostalgie, d'autant plus que la plupart des articles consacrés à ce sujet sont rédigés par de jeunes journalistes en majorité sudistes qui ont tendance à idéaliser les années qui ont suivi l'indépendance¹¹. Durant cette période, le pays dirigé par des politiciens ayant les mêmes origines ethniques aurait alors connu une période de calme et de prospérité, voire de démocratie. Constaté que les conflits éleveurs/agriculteurs étaient plus rares et moins meurtriers dans la zone soudanienne à cette époque constitue un truisme dans la mesure où les éleveurs et leur bétail n'y séjournent pas. Ceci ne signifie d'ailleurs pas que les affrontements n'étaient pas fréquents et sanglants ailleurs (cf. Dar Djombo). Dans le Sahel ils pouvaient surgir aussi bien à propos de champs dévastés (entre agriculteurs et éleveurs) que de puits pour abreuver le bétail (entre éleveurs). Malgré l'existence de modalités de dédommagements, les conflits faisaient souvent l'objet de règlements par les chefs de canton (Bonfiglioli 1992). Le fait que la presse n'en fasse que rarement état de nos jours ne signifie pas pour autant qu'ils aient totalement disparu.

¹¹ La réalité est malheureusement très différente car dès 1962 fut instauré le Parti unique, en 1963 eurent lieu des affrontements meurtriers à Fort-Lamy et en 1965 les événements de Mangalmé marquèrent le début d'une longue période de guerre.

Les éleveurs et l'antagonisme Nord-Sud

Les conflits agriculteurs/éleveurs constituent à l'évidence l'un des multiples aspects de ce qu'il est convenu d'appeler l'antagonisme Nord-Sud. Ce dernier n'est, on s'en doute, pas particulier au Tchad. Il s'y manifeste cependant de manière spécifique en étroite relation avec l'histoire économique, sociale, et politique du XX^e siècle. Ces conflits permanents, malgré les quelques actions récentes émanant de la société civile mises en œuvre pour les résoudre, interviennent dans un contexte général de « criminalisation de l'État » (J.-F. Bayart, S. Ellis, B. Hibou, 1997) caractérisé par la corruption, le trafic de fausse monnaie, la drogue, le commerce des armes, etc., phénomènes qui ne sont guère favorables à l'instauration de la sécurité publique et à celle d'un État de droit.

Les éleveurs en majorité arabes qui sont installés en zone soudanienne font partie d'un ensemble plus vaste regroupant des commerçants, des artisans, des militaires, etc., qui ont en commun l'appartenance à l'Islam¹², qui les fait désigner par le terme « doum » par les autochtones sara. Les premiers arrivés, qui sont arabes, kanuri, hausa, etc., ont été encouragés à s'installer par les autorités coloniales dès le début du siècle, les autres qui sont des « goranes » du BET et du Kanem ne sont là que depuis les années 1980 après la prise du pouvoir par Hissène Habré. Cette présence est de plus en plus vécue comme une occupation¹³ par les autochtones, dont certains leaders politiques préconisent une fédération qui serait en réalité proche d'une séparation.

La prochaine mise en exploitation d'importantes réserves pétrolières¹⁴ prévues pour l'an 2000 risque de renforcer encore ces tendances qui

¹² Il existe aussi des musulmans parmi les « Sara », certains sont commerçants. Ces populations sont l'objet d'un prosélytisme ardent de la part de marabouts favorables à l'idéologie fondamentaliste. Cet aspect de l'islam est mal connu et peu étudié.

¹³ Le recrutement d'administrateurs en grande majorité sudistes et leur nomination dans le nord à partir des années 1960 et les événements qui se sont produits par la suite ont été perçus de la même manière par les populations musulmanes.

ont pris naissance à partir de l'expression « Tchad utile »¹⁵ forgée durant la période coloniale. Cette situation préoccupante ne présente pourtant pas que des aspects négatifs, dans la mesure où les conflits actuels contribuent à mettre en présence, souvent de façon violente, des populations qui se connaissaient peu. Elles doivent, bon gré, mal gré, apprendre à cohabiter.

¹⁴ Deux gisements ont été découverts. L'un dans la région du lac Tchad (d'une capacité de 150 millions de barils) et l'autre dans le sud à Doba (d'au moins 500 millions de barils). Le premier vise à répondre à la demande nationale et le second est destiné à l'exportation prévue pour l'an 2000, après la construction d'un oléoduc jusqu'à Kribi (Cameroun).

¹⁵ Qui est utilisée pour désigner à partir des années 1950 le Sud producteur de coton. La zone sahélienne est jugée, par contre, peu utile car elle est peuplée d'agriculteurs et de pasteurs dont les productions ne sont que très faiblement contrôlées par l'État. Elle est appelée « Tchad des sultans ».

Bibliographie

- ARDITI C., 1992 —
Étude régionale des stratégies différenciées des éleveurs d'Afrique Centrale : le Tchad. CCCE, 71 p. + annexes.
- ARDITI C., 1993 —
Commerce, Islam et État au Tchad (1900-1990). In E. Grégoire et P. Labazée, *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Orstom-Karthala : 174-220.
- BAYART J.-F., ELLIS S., HIBOU B., 1997 —
La criminalisation de l'État en Afrique, Bruxelles, Complexe, 167 p.
- BONFIGLIOLI A.M., 1992 —
L'agro-pastoralisme au Tchad comme stratégie de survie, Les dimensions sociales de l'ajustement structurel en Afrique Subsaharienne. Document de travail n° 11. Banque mondiale, Washington, 57 p.
- BUIJTENHUIJS R., 1995 —
La situation dans le Sud du Tchad, *Afrique Contemporaine*, n° 175 : 21-30.
- Collectif, 1996 —
Conflit Nord-Sud. Mythe ou réalité ? Éd. Sépia, Centre culturel al Mouna, 211 p.
- COUTY P., 1966 —
Sur un secteur intermédiaire dans une économie de savane africaine. Le natron. Paris, Orstom, 138 p.
- FRECHOU H., 1966 —
L'élevage et le commerce du bétail dans le Nord du Cameroun, *Cahiers Orstom*, Sciences humaines 3 (2) : 7-125.
- GILG J.P., 1970 —
Culture commerciale et discipline agraire, Dobaéné, *Études rurales* n° 37-38-39 : 137-197.
- HUGOT P., 1997 —
La transhumance des Arabes Missirié et les batailles intertribales d'Oum Hadjer de 1947, Paris, L'Harmattan, 180 p.
- KHAYAR I. H., 1976 —
Le refus de l'école. Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez les musulmans du Ouaddaï (Tchad) Paris, Maisonneuve, 140 p.
- KHAZANOV A.M., 1984 —
Nomads and the Outside World, Cambridge, Cambridge University Press.
- MADJIRO R.N., 1993 —
Pour une nouvelle solidarité en Afrique, *Études*, Mars : 293-303.
- PAIRAULT C., 1994 —
Retour au pays d'Iro. Paris, Karthala, 292 p.
- SARNIGUET J, MARTY J.P, ARNAUD R., 1967 —
Exploitation du cheptel bovin au Tchad, 2 t., Paris, Secrétariat d'État aux affaires étrangères chargé de la coopération en république du Tchad : ministère de l'Agriculture et de la Production animale.
- SAUTTER G., 1958 —
Le chemin de fer Bangui-Tchad dans son contexte économique régional, université de Strasbourg, Institut de géographie appliquée, 325 p. Rééd. sous presse « Un projet colonial sans lendemain : le chemin de fer Bangui-Tchad (AEF) », Paris, Centre d'Études africaines/EHESS, collection Dossiers africains.